



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 05/03/21

Des tests salivaires proposés aux élèves et personnels du 1^{er} degré dans l'académie

À la suite de l'avis de la Haute autorité de santé, des tests salivaires sont déployés en milieu scolaire, dès le retour des vacances d'hiver.

Réservée en priorité aux écoles maternelles et élémentaires, où il peut être plus difficile d'effectuer un prélèvement naso-pharyngé aux élèves, la mise en place de ces tests salivaires est complémentaire aux tests antigéniques, qui continuent d'être déployés dans les collèges et les lycées.

Proposés sur la base du volontariat, ces tests se feront à l'échelle d'un établissement entier, élèves comme personnels. Des autorisations préalables des représentants légaux des élèves seront nécessaires ainsi que l'accord des personnels testés. L'académie rappelle qu'en plus des mesures du protocole sanitaire actuellement en vigueur, ces tests salivaires contribuent à identifier les personnes positives afin de briser précocement les chaînes de contaminations et à mieux protéger les élèves, leurs familles et l'ensemble de la communauté éducative. Toute démarche individuelle de dépistage contribue ainsi à l'effort collectif pour contenir la propagation du virus.

Les tests salivaires seront conduits par des personnels de santé de l'Éducation nationale accompagnés d'un personnel de laboratoire de biologie médicale et selon un cadre strict organisé et validé par les autorités sanitaires. Des laboratoires de biologie médicale chargés de l'analyse livreront les résultats sous 24h aux représentants légaux des élèves. Un contact-tracing sera réalisé autour de l'ensemble des cas confirmés.

Le déploiement des tests salivaires s'effectuera progressivement dans les semaines à venir au sein des territoires prioritaires définis en lien avec l'ARS et la Préfecture selon le niveau de circulation du virus.

En parallèle, dans l'objectif d'affiner la connaissance épidémiologique des taux de circulation virale en milieu scolaire, un panel composé d'écoles, de collèges et de lycées, représentatif de la diversité des territoires (REP+, centre-ville, zones rurales, public/privé sous contrat...) va être défini et des dépistages seront organisés dans ces établissements tous les 15 jours.

La mise en œuvre de cette action résulte d'un travail en étroite collaboration entre le Ministère des Solidarités et de la Santé et le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports et localement, entre l'ARS et les services académiques.

Si vous souhaitez effectuer des reportages, merci de bien vouloir envoyer un mail à : presse@ac-normandie.fr

Contact

Laure Cours-Mach
Tél. 06 79 31 21 09
Mél. presse@ac-normandie.fr
www.ac-normandie.fr